

**élections communales 2011 :  
élection du syndic**

Conformément à l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat du 15 septembre 2010, concernant notamment le dépôt de listes et l'élection tacite, le Bureau électoral de Lausanne constate qu'une seule candidature a été déposée pour la syndication de la Ville de Lausanne dans le délai légal du mardi 5 avril 2011 à 12h00.

Le Bureau électoral proclame ainsi élu tacitement :

**Monsieur Daniel Brélaz, Les Verts**

Les scrutins populaires pour l'élection du syndic des 15 mai et 5 juin 2011 (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour) sont donc annulés. En revanche, la votation cantonale du 15 mai (3 objets) est maintenue.

Le Bureau électoral

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Christian Zutter, secrétaire municipal adjoint, tél. 021 315 22 21**

Lausanne, le 5 avril 2011